

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLE

### Séance du 05 décembre 2025

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/11/2025

cinq décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean ARCAS

Présents : 10

Dont Présents non

votants : 0

Représentés : 8

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Patrick CABROL, Béatrice FALCOU, Marie-Pierre PONS, Thérèse SALAVIN

Votants: 18

**Représentés:** Catherine COMBES représentée par Laurent BRUNET, Mariette COMBES représentée par Christian BIES, Elisabeth DAUZAT représentée par Laurent BRUNET, Daniel GALTIER représenté par Francis BOUTES, Martine GIL représentée par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE représenté par Christian BIES, Pierre MATHIEU représenté par Jean ARCAS, Séverine SAUR représentée par Marie-Pierre PONS

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

#### Présents non votants :

**Excusés:** Thierry CAZALS, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Julian GUIRAUD, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MEŞQUIDA, Christophe MORGON, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

#### Absents:

Objet: Grand Site : « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : Ingénierie d'animation 2026

Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays) est la structure porteuse/gestionnaire du Grand Site de France (GSF) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » pour le compte et avec le soutien des communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélieux, de la Communauté de communes du Minervois au Caroux et du Conseil départemental de l'Hérault.

Le label GSF distingue une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme. Une fois ce label obtenu, il s'agit de continuer à travailler pour mener à bien la mise en œuvre du projet et du programme d'actions et ce afin de pouvoir conserver le label dans 8 ans.

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux.

Pour l'année 2026, il s'agit pour le chargé de mission Grand Site d'assurer le rôle suivant :

- animer/coordonner la démarche Grand Site de France (GSF),
- animer la concertation avec les acteurs locaux et l'ensemble des partenaires techniques et financiers : rendez-vous avec les élus et les partenaires, réunions du Comité des élus, du comité technique du comité de pilotage, interventions devant les conseils municipaux, conseil communautaire, comité syndical,
- accompagner et suivre les opérations liées à la démarche GSF, déjà lancées et/ou nouvelles,
- préparer et organiser un évènement pour fêter l'obtention du label GSF juste avant l'été...
- assurer l'information/communication sur le GSF,
- assurer une veille/suivi sur les programmes et appels à projets liés au GSF,
- participer aux réunions des différents réseaux : départemental, régional, national...

Pour la période mai 2026 à avril 2027, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais

Date de transmission de l'acte: 08/12/2025  
Date de réception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_12-DE  
A G E D I

de déplacements, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité :

- Conseil départemental de l'Hérault : .....25 000 €  
pour un autofinancement de 35 000 €.

En conclusion, Le Président propose à l'assemblée :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- de prendre acte de l'état d'avancement de la démarche GSF,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives au GSF.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide le plan de financement prévisionnel présenté,
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- prend acte de l'état d'avancement de la démarche GSF,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives au GSF.

Le Président,  
Jean ARCAS



Date de transmission de l'acte: 08/12/2025  
Date de reception de l'AR: 08/12/2025

034-253403554-DE\_25\_05\_12\_12-DE  
A G E D I